

## 106497 - Inhalation et gargarisassions faites par un jeûneur

---

### La question

Est-il permis à celui qui observe le jeûne du Ramadan d'inhaler de l'eau et de se gargariser?

### La réponse détaillée

Il est prouvé que le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit à Laquit ibn Sabra:

**«Fais bien tes ablutions, nettoie les espaces qui séparent les doigts et inhale de l'eau profondément sauf quand tu observes le jeûne.»** Aussi lui donne-t-il l'ordre de bien faire les ablutions avant d'ajouter: « **et inhale de l'eau profondément sauf quand tu observes le jeûne.**» Ce qui signifie que le jeûneurdoit inhaler de l'eau et se gargariser tout en évitant d'exagérer de sorte à faire passer de l'eau à sa gorge. S'agissant de l'inhalation de l'eau et des gargarisassions, elles sont des prescriptions obligatoires dans les ablutions et le bain rituel à faire par le jeûneur et les autres..»

Son éminence Cheikh Abdoul Aziz ibn Baz (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) (15/280).